

La crise financière et les impacts sur votre régime de retraite

La crise financière, découlant à l'origine de l'éclatement de la bulle résidentielle immobilière américaine et d'une crise de confiance générale, affecte les conditions de crédit et le système bancaire à l'échelle planétaire. L'impact s'en est grandement fait ressentir sur les places boursières et, par conséquent, sur les actifs de la plupart des régimes de retraite, dont celui auquel vous participez.

Tant les gouvernements que les banques centrales ont pris des mesures énergiques afin de stabiliser les marchés financiers – il est permis de penser que les mesures annoncées et à venir seront adéquates, surtout au Canada, dont le système bancaire se porte beaucoup mieux que celui des États-Unis. Toutefois, les impacts de cette crise financière au niveau économique pourront se faire sentir pendant plusieurs trimestres.

Qu'est-ce qu'un régime de retraite à cotisation déterminée?

Votre régime de retraite comporte un volet à cotisation déterminée. En vertu des dispositions d'un tel régime, vos cotisations sont déterminées à l'avance. Les cotisations versées, de même que les revenus de placement qui en découlent, s'accumulent en vue de constituer une somme à la retraite qui servira à constituer un revenu de retraite le moment venu. Notez que, depuis avril 2007, les cotisations de l'employeur sont versées dans le volet à prestations déterminées.

Le montant que vous accumulez dans le volet à cotisation déterminée dépend des rendements générés au cours de la période d'accumulation; en ce sens, vous assumez le risque financier découlant d'un faible rendement (ou même d'un rendement négatif) sur les sommes investies. En contrepartie, vous bénéficiez également de périodes où les rendements sont supérieurs aux attentes.

Quels sont les rendements obtenus en 2008?

Les cotisations que vous versez sont investies et gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP). Le rendement de l'année 2008 du Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence s'établit à - 20,58 %. À titre de comparaison, le rendement moyen pondéré des fonds des déposants à la CDP a été de -25,0 %. Veuillez noter que ces rendements sont présentés avant frais. Les frais viennent réduire le rendement d'un niveau qui variera généralement entre 0,50 % et 0,75 %.

Le rendement de l'année 2008 est l'un des plus bas historiquement. Comme l'épargne-retraite représente un investissement à long terme, il est important d'analyser les rendements sur de plus longues périodes. Le tableau suivant présente le rendement annualisé sur des périodes de 5 ans.

Période de 5 ans au 31 décembre	Rendement moyen annualisé (%)
2008	3,6
2007	11,22
2006	9,11

Quelle est la stratégie de placements?

Le comité de retraite de votre régime est responsable d'assurer la gestion financière et l'administration quotidienne du régime. Il met en œuvre les moyens adéquats afin de protéger les droits des participants et faire fructifier leurs actifs. Le comité de retraite établit une politique de placement avec un horizon long terme qui prévoit une répartition équilibrée des actifs. Vos cotisations sont investies selon cette répartition.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la répartition cible des actifs de votre régime.

Catégorie d'actif	Allocation (%)
Valeurs à court terme	0,5
Obligations	45,0
Total - Revenu fixe	45,5
Actions canadiennes	19,0
Actions étrangères	19,5
Total - Marchés boursiers	38,5
Dettes immobilières	6,0
Immeubles	10,0
Total – Autres placements	16,0
Total	100,0

Nous vous assurons que le comité de retraite révisera, lorsque cela sera approprié, la répartition d'actifs cible de la politique de placement et suit de près la performance de la CDP.

Aon Conseil

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
www.aoncanada.com/RRTAP